

Mairie de



Département de l'Isère

# CONSEIL DES JEUNES

## CHARTRE DE L'ENGAGEMENT

### DES JEUNES CONSEILLERS

**Un jeune conseiller a des responsabilités : il doit œuvrer dans l'intérêt général, être dans une démarche collective et faire preuve d'assiduité et d'implication. Cette chartre fixe les règles que tu acceptes de respecter durant toute la durée de ton engagement.**

**Article 1 :** Agir dans le respect des valeurs de la République (1) et avoir une attitude citoyenne et responsable.

**Article 2 :** Œuvrer en permanence à l'amélioration de la vie quotidienne de la ville dans l'intérêt général (2).

**Article 3 :** Respecter les autres, leur personnalité, leurs différences, leurs idées et leur temps de parole. Respecter les lieux et le matériel mis à disposition.

**Article 4 :** Faire preuve de discernement (3) et de libre arbitre (4).

**Article 5 :** Défendre ses idées en restant courtois, dans un esprit de tolérance, même si les autres ne partagent pas son avis. Donner son point de vue en argumentant et en étant constructif. Accepter ou refuser une décision dans le respect du fonctionnement démocratique (5) du Conseil Municipal des Jeunes.

**Article 6 :** Etre porteur de propositions, de projets simples ou ambitieux et œuvrer à leur aboutissement.

**Article 7 :** Représenter et instituer un dialogue avec les autres jeunes de la ville.

**Article 8 :** Etre assidu, ponctuel (6), et participer à toutes les réunions et manifestations diverses nécessitant la présence du Conseil Municipal des Jeunes. Prévenir en cas d'absence.

**Article 9 :** Donner une bonne image du CMJ et de ses membres en toutes circonstances.

(1) Les valeurs de la République : Liberté Égalité Fraternité

(2) Intérêt général : Qui concerne l'ensemble d'une population

(3) Faire preuve de discernement : Analyser et juger avec justesse une situation

(4) Faire preuve de libre arbitre: Prendre une décision en toute indépendance, sans subir de pression de la part d'une personne ou d'un groupe

(5) Un fonctionnement démocratique : Pouvoir exprimer ses idées sur un sujet donné, pouvoir voter et ensuite respecter le résultat du vote

(6) Etre ponctuel : arriver à l'heure aux différents rendez-vous et ne pas partir avant la fin.

Signature du jeune :

Signature des représentants légaux :